

**AU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du 24 Janvier 2014**

-----

**BOULANGERIE : COMPTE RENDU DES VISITES**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil des différentes visites de M. et Mme LEVARD, la dernière en date étant celle du mardi 21 Janvier. Il leur a été fait une proposition de reprise du matériel à 15 000 €, la Commune devant faire face à une dépense estimée à 85 000 € : remplacement du four pour 40 000 €, 30 000 € de travaux et 15 000 € pour le rachat de matériel. M. et Mme LEVARD n'ont pas donné une suite favorable à cette proposition.

Toutefois, ils ont l'intention de quitter Préaux vers le mois de juillet; ils cherchent de leur côté un repreneur (annonce dans une agence parisienne) ; la municipalité peut aussi chercher un nouveau boulanger mais attendra que les élections municipales soient passées.

**TRAVAUX SUR LES VITRAUX**

M. LOIRE propose de recevoir le Conseil Municipal le samedi matin 1<sup>er</sup> Février ; Monsieur le Maire souhaite connaître les personnes intéressées et disponibles. Le vieux vitrail est démonté en douze morceaux ; il conviendra de remettre les barres horizontales qui étaient détériorées ; le conseil verra ainsi le démontage ainsi que les enfants des écoles (atelier d'écriture). Un dossier de demande de subvention « DETR » sera déposé.

Une commande de timbres sera faite auprès de la Poste : plaquettes de 4 timbres dont 3 de poilus + 1 de l'Eglise (publicité sur Préaux par l'intermédiaire des timbres). Il faudra évaluer la quantité souhaitée pour la mairie et les personnes intéressées ; il conviendra au préalable de demander l'autorisation des familles pour les timbres concernant les poilus.

**TRAVAUX DE VOIRIE**

La Commission des chemins fera sa tournée le samedi 25 Janvier ; à signaler beaucoup d'eau le long du chemin au niveau de la Grande Courbetière (ex maison Bâcle, Quesnot etc...) Monsieur le Maire signale au Conseil que le budget pour la voirie communautaire est sans cesse en augmentation : en 2011 +28 000 € en plus de l'intégration, en 2013 + 36 000 €. Annuellement, il faut compter environ 265 000 € de dépenses pour la voirie communautaire.

**VENTE DE BOIS DECHIQUETE A L'EARL DE LA RUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est saisi d'une demande d'achat de bois déchiqueté provenant des peupliers qui ont été abattus dans le Parc Nature.

L'EARL de la rue « Ferme de la rue » à Bretoncelles serait intéressée par l'achat de 30 m<sup>3</sup> pour du paillage.

Le Conseil décide de vendre à l'EARL de la rue 30 m<sup>3</sup> de bois déchiqueté à 15 € le m<sup>3</sup> soit la somme de 450 €.

**DON D'UNE PORTION DE TERRAIN A LA COMMUNE PAR LES COPROPRIETAIRES DE LA COUR COMMUNE DE LA CAVE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du souhait des copropriétaires de la cour commune de la cave, à savoir M. et Mme BARD, M. BROUARD, M. RENARD et Mlle CALLY, M. GARRAULT et Mlle GELU, Mme FRODJ WALLACE, Mme OUCHAOU, M. JACOB et M. BLAISE, de céder une portion de terrain à la commune, cadastrée section D

n° 772 d'une superficie de 2 a 48 ca, cette partie résultant de la division de la parcelle d'origine n° 244. Les frais de géomètre, concernant le document d'arpentage, ont été payés par la Commune à M. HERMAND de Margon.

Le Conseil accepte le don sus indiqué des copropriétaires de la cour commune de la cave, s'engage à entretenir cette portion de cour, autorise M. le Maire à signer l'acte notarié qui sera reçu chez Maître Bruno ROGEZ, notaire à Berd'huis.

## **ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET PREPARATION DES BUDGETS**

**DU CCAS** : le bilan de l'année passée fait apparaître un déficit de 9,91 € ; la commission a préparé le budget 2014 qui s'élève à 1910 € (années 2013 et 2014 pour la subvention versée au M.A.P. soit 600 €)

**DU SERVICE ASSAINISSEMENT** : l'excédent global de clôture 2013 est de 19500,71€

Le Conseil a préparé également le budget 2014.

La STAR est intervenue pour la réparation d'une canalisation d'eaux usées, rue Victor Quineau ; la facture devrait nous parvenir prochainement.

Le Conseil accepte un devis de «Cousin Electricité » de Cérisé pour l'intervention sur le groupe électropompe (démontage, remise en état du matériel ...) d'un montant de 2 325 € H.T. .

**DE LA COMMUNE** : les programmes d'investissement suivants seront reconduits :

- les travaux de sécurité dans le bourg
- la restauration des vitraux de l'église
- l'éclairage public rue Alexandre Hubert

## **DEMANDE D'AIDE POUR UN VOYAGE EN ANGLETERRE**

Les parents de trois enfants devant participé à un voyage en Angleterre ont sollicité une aide de la municipalité à hauteur de 75 € par enfant. Une discussion s'ensuit : finalement le Conseil décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

**Comité des Fêtes** : voir avec la commune pour les décorations de Noël (éclairage des vitraux de l'intérieur ?)

**Adjoint technique** : M. Alain MET travaillera pour notre commune le mercredi, jeudi et vendredi et effectuera 22 h 30 mn hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2014.

Le Conseil donne une suite favorable à la proposition de formation CACES catégories 4 et 8 proposée par « Goupil Formation » (M. MET possède déjà le CACES 1) d'un montant de 1150 €H.T., 1380 € TTC, à répartir entre les communes de Mâle et de Préaux au prorata du nombre d'heures hebdomadaires effectuées dans chaque commune

**Démission de Joël AMAND** : M.le Maire informe le Conseil Municipal de sa démission au 28 Février 2014 ; la commune de Saint Agnan sur Erre l'emploiera à compter du 1<sup>er</sup> Mars en remplacement de M. Daniel PLUQUET. Quel est le profil recherché pour la personne qui le remplacera et quelle quantité de travail ? Le Conseil décide de prendre le temps de la réflexion.

**SIPE** : le conseil avait émis, lors d'une précédente réunion,un avis défavorable au transfert de la propriété vers le SDCEO sans transmettre de délibération en Sous-Préfecture sur les conseils du vice-président : si avis défavorable, pas de travaux sur nos communes ; or, 300 000 € de travaux ont été prévus sur les communes de Nocé et Préaux et seront subventionnés.

**SPANC** :quelle périodicité pour les passages concernant les habitations relevant de l'assainissement non collectif ?celles non conformes, tous les 4 ans, celles conformes

**tous les 8 ans. L'agence de l'eau pourrait aider les personnes qui ne seraient pas en mesure de financer leurs travaux.**

\*\*\*\*\*